

FEVRIER 1997



INFORMATIONS VERNIER

TAGS ET GRAFFITIS: VERNIER INNOVE

Après que la police ait interpellé, voici une année, cinq jeunes auteurs de centaines de tags sur les murs des écoles, principalement au Lignon, la commune leur a envoyé la facture soit 17 000 francs pour chacun d'entre eux.

Un accord vient d'être trouvé afin de permettre aux tagueurs de rembourser cette somme par le

biais de travaux d'utilité publique. Quant au nettoyage des bâtiments concernés, un contrat a été signé avec une petite entreprise qui s'engage à maintenir propres ces murs pendant cinq ans.

Par ailleurs, nous avons rencontré ces jeunes afin qu'ils expliquent leurs motivations.



(Gérald Rüeggsegger)

SOMMAIRE

Le thème

3 Tags et graffitis

Afin de combattre la prolifération des tags sur les bâtiments communaux et notamment les écoles, la mairie vient de signer un contrat avec une petite entreprise qui s'engage à maintenir ces murs propres pendant les cinq années à venir.

Nouvelles communales

- 5 Un nouveau chef à la police municipale
- 6 Conseil municipal de décembre
- 7 Remise du Mérite 1996
- 8 Information pour vos impôts
- 10 Réseau de solidarité
- 13 Les Sept dernières Paroles du Christ de Joseph Haydn
- 16 Petites annonces

- 19 "Les affaires sont les affaires"
- 20 Ecole de tennis et badminton
- 21 Le bassin couvert se construit
- 22 Le Bois-des-Frères revitalisé
- 23 Noces d'or et de diamant
- 28 "Ecoute l'Esprit Indien"

Infos-quartier

- 26 AICE : Assemblée générale
- 27 AIVV : Fenêtres de l'Avent

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Rue du Village 1, tél. 306 06 76

Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Locaux de vote

Vernier I (Vernier-Village)

Ecole primaire de Vernier-Place

Vernier II (Châtelaine-Balexert)

Ecole primaire de Châtelaine
av. de Châtelaine 84

Vernier III (Aïre-Le Lignon)

Ecole primaire d'Aïre
Ch. du Grand-Champ 11

Vernier IV (Les Avanchets)

Ecole d'Avanchet-Jura
Rue du Grand-Bay 13

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96
Route du Bois-des-Frères 30

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117

Poste de Châtelaine, tél. 796 25 11

Police municipale

Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 348 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,
sous-sol de l'école des Ranches

Services sociaux

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

Permanence chômage

Tél. 797 20 98

Chaque lundi et jeudi de 9h à 12h

Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18, tél. 796 59 30

Centre social de Châtelaine

Ch. de l'Etang 4, tél. 979 06 06

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78, tél. 796 63 11

Service d'aide à domicile A.G.A.D.

Tél. 979 06 06

Service d'aide et de soins

communautaires, tél. 979 06 06

Repas à domicile, tél. 827 85 00

SOS enfants, tél. 312 11 12

Conseils juridiques (sur rendez-vous)

Service social, tél. 306 06 20

Un lundi sur deux, de 16h30 à 18h30

Centre social du Lignon,

Tél. 796 63 11 et Centre social de

Châtelaine Tél. 979 06 06

Un mardi sur deux, de 16h30 à 18h30

Edité par l'Administration municipale

Thème (pages bleues)

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (vertes)

Robert BORGIS

PAO - production et publicité

Mlle Malory MEX

Correction : Mme J. BERNASCONI

Mairie de Vernier - CP 520

Tél. 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

LA SANTE

parution 21 mars 97

décalai rédactionnel 28 février 97

Journal tiré à **14'500** exemplaires

Tout a commencé pour les jeunes en question au petit matin d'une journée comme une autre de l'été 1995.

Stupéfait de l'ampleur de ce qu'il découvre, le concierge de la Salle des fêtes du Lignon appelle Patrick Conconi, le chef du service de l'entretien des bâtiments.

Sur place, ce dernier ne peut que constater l'étendue des dégâts.

Pas moins de 54 nouveaux graffitis ou plutôt tags (les graffitis sont des peintures murales en plusieurs couleurs, alors que les tags sont des signatures stylisées) d'environ 60 sur 80 centimètres recouvrent les parois de ce bâtiment communal.

Généralement, les tags n'effrayent pas outre mesure les concierges devenus coutumiers de ce mode d'expression.

Ce besoin de s'affirmer, comme le décrit un sociologue, fait partie de la vie d'une école. Lorsque ces tags sont orduriers ou nominatifs (il s'agit dès lors non pas de tags mais de simples inscriptions), ils sont effacés au fur et à mesure.

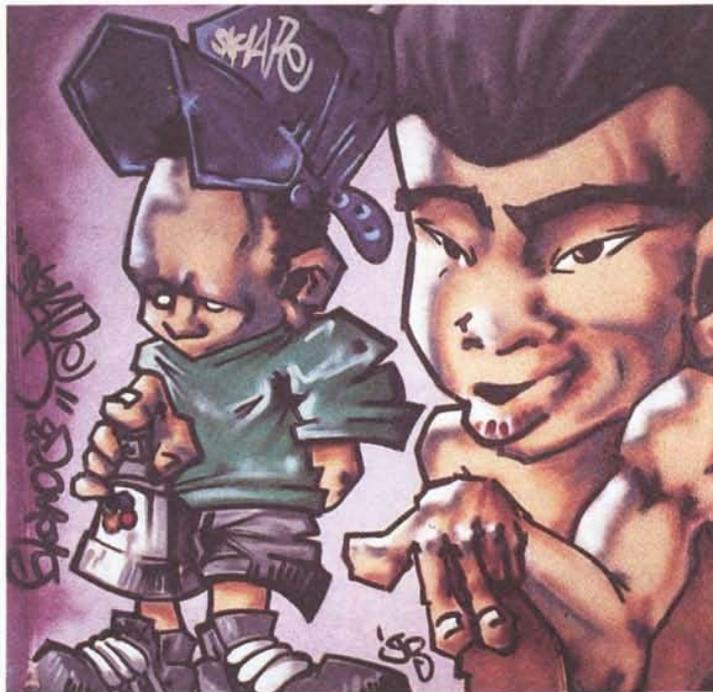
Ce vaste «défoulement» survient alors que la commune venait de faire nettoyer les murs des écoles du Lignon. Bref, ce fut la goutte qui a fait déborder le vase pour les autorités, lesquelles tiennent à maintenir propres les bâtiments communaux.

Une plainte contre X est déposée, comme la mairie a coutume de le faire pour chaque acte de vandalisme d'une certaine importance.

Parallèlement à cela, une enquête communale est menée qui permet d'obtenir le nom de l'auteur de ce sprayage intensif. Il s'agit d'un jeune, membre d'une bande de copains intitulée «ARS», qui signifie «Artcore rebellion sound». Le mot «sound» se réfère au bruit du spray. Leurs pseudonymes sont Satyr, Ateh, Kiela?, Raze et Fatal, des noms à la calligraphie codée que les adeptes du mouvement hip hop peuvent déchiffrer.

Quatre-vingt-quatre mille francs de dégâts

Après une enquête de police, qui a conduit les deux jeunes majeurs du groupe à effectuer une semaine de



(Gérald Rüeegsegger)

prison préventive, l'estimation du dommage s'élève à 84 000 francs sur la commune. Précisons que les trois autres ont passé une semaine à la Clairière, un lieu de détention pour mineurs.

Effacer un tag coûte en moyenne 245 francs. Ce qui signifie que ces cinq jeunes ont laissé pas moins de 343 tags sur les bâtiments communaux. Une fois ce constat établi, une facture d'environ 17 000 francs a été envoyée à chaque famille concernée. Vu la nature du délit et l'âge des contrevenants, la justice demande à la commune de trouver un arrangement avec les jeunes afin d'obtenir un remboursement et de permettre à la commune de retirer la plainte.

Parallèlement à cela, une pétition a circulé à la Carambole.

Les adolescents signataires acceptaient d'aider leurs copains tagueurs dans les travaux d'intérêt public déterminés par les autorités.

Afin de ne pas avoir à payer une entreprise de nettoyage ou en tout cas de diminuer la facture, de nom-

breuses communes font nettoyer les tags par leurs auteurs, quand ceux-ci ont été interpellés. Les autorités verniolanes n'ont pas opté pour cette solution. En effet, faire nettoyer ces

parois par des jeunes nécessite de prévoir une couverture d'assurance pour ces derniers, obligatoire pendant les travaux. En outre, aucune garantie n'est donnée quant à la qualité de leurs prestations. Ce qui signifie qu'un encadrement s'impose, d'où des coûts supplémentaires.

Enfin, rien ne dit qu'ils ne récidiveront pas. En effet, à leurs yeux rien de tel qu'un mur blanc pour susciter de nouveaux tags.

Cependant, la commune n'entend pas laisser les tags se multiplier. Pour y remédier, la mairie vient de signer un contrat avec l'entreprise P.M.R. Le Vallon. Cette dernière a

été créée par la maison de semi-détention Le Vallon (réservée aux détenus calmes et en fin de peine), située à Vandoeuvres.

Avec la crise, les détenus qui jusqu'alors travaillaient dans divers ateliers (peinture, mécanique et menuiserie) ont perdu des mandats. D'où l'intérêt pour la Fondation des Foyers Feux Verts, propriétaire du Vallon depuis sa privatisation voici quelques années, de signer un tel contrat.

Outre ce contrat, P.M.R., dirigée par Patrick Ménétrey, travaille en sous-traitance pour Serbeco (quatre détenus y trient le PET depuis avril 1995), pour Textura qui récupère les vieux habits (quatre détenus travaillent en permanence à la distribution des sacs et des prospectus Textura dans les 33 secteurs du canton) et pour une grande buanderie de la place.

Cette équipe permettra d'occuper ceux qui s'activaient à l'atelier de peinture. Le contrat précise que P.M.R. s'engage à maintenir les bâtiments propres de tout tag soit, outre les écoles du Lignon, celles des

Avanchets. Un sacré défi ! Pour ce faire, une équipe va tout d'abord nettoyer pendant tout l'été les bâtiments, puis mettra trois couches de vernis de protection développé par une maison genevoise. Puis P.M.R. effectuera un passage hebdomadaire de contrôle et de nettoyage de tout graffiti.

Une expérience identique a été menée à l'école de Châtelaine avec l'entreprise P.M.R. Elle s'est avérée très concluante.

Au début, des nouveaux tags sont apparus, mais comme ils disparaissaient dans les 2-3 jours, les jeunes se sont lassés.

«Avec cet accord, nous espérons venir à bout d'environ 80% des tags, d'ici un ou deux ans» déclare, avec réalisme, le responsable communal de l'entretien des bâtiments.

«Je ne pense pas que le problème se déplacera purement et simplement, car l'école reste le lieu de rendez-vous.

Et il n'est pas sûr que les jeunes aient envie d'aller s'éclater ailleurs».

Travaux d'intérêt collectif

Vous vous demandez alors comment la bande baptisée ARS payera ses dettes ? Après avoir discuté avec l'équipe de la maison de quartier d'Aïre-Le Lignon et avec les adolescents responsables, une solution originale a été mise au point.

Un protocole d'accord prévoyant une série de travaux d'intérêt collectif vient d'être signé.

Ainsi, chaque jeune concerné payera sa facture de 17 000 francs via des travaux d'utilité publique.

En quoi ces tâches consistent-elles ? En voici quelques exemples non exhaustifs : ils donneront des cours d'appui à d'autres jeunes, par exemple en espagnol, math ou français, selon leurs compétences. Ce travail se déroulera deux heures pendant dix-huit

mardis. Une information sera transmise aux élèves afin qu'ils sachent qu'ils peuvent en bénéficier.

Autre exemple : un atelier rap sera mis sur pied à quatre reprises. Il du-

quelques années, une série de petites libertés ont disparu. Impossible d'aller s'amuser aujourd'hui en dehors des heures à la piscine. D'ailleurs, ce lieu devient inabordable dès que l'on a 16 ans, 4 francs, c'est cher payé. Tout est trop cher, même le cinéma».

Pas question selon eux de parler de territoire. La notoriété du tagueur est liée à sa prise de risque. Pas question pour autant de s'en prendre aux habitations privées.

Les quatre copains d'ARS se veulent différents. Leur mode de vie tente de traduire leur volonté de respecter certaines valeurs: tolérance et non-violence. Ils ont volontairement choisi de s'exprimer par le tag et non par le racket, comme d'autres adolescents.

«Nous sommes à part, même au sein du mouvement rap. Nous nous battons pour le respect de l'autre, pour l'amour et le respect des différences». Révoltés par rapport à la société de consommation - «nous n'avons pas besoin de frimer avec des pantalons larges et un natel»- trois d'entre eux sont végétariens. Ils recherchent un engagement. L'un s'intéresse à Amnesty International. «Tout me paraît pourri et

sale au niveau de nos institutions» et de ne pas ménager ses critiques envers le petit écran : «Il nous semble que les gens se comportent comme des moutons».

Même s'ils sont en révolte, ils prônent la non-violence. Avec leur groupe de rap intitulé «Paradis Apocalyptik», ils répétaient à la Carambole (dont ils regrettent les quatre semaines de fermeture estivale) et ont même donné quatre concerts, dont deux dans le cadre de la maison de quartier. «Nous ne préconisons pas la violence physique. Le rap et le tag nous permettent de nous exprimer». Ils ont d'ailleurs tous travaillé par le biais de la Carambole au festival Vernier-sur-Rock dont ils apprécient la programmation.



(Gérald Rüeggsegger)

ra quatre heures et permettra à d'autres jeunes d'apprendre les bases de la musique, d'articuler les textes, etc. Ils tiendront le stand de la Fédération genevoise de prévention de l'alcoolisme (Fegpa) et du Centre d'information et de prévention du tabagisme (Cipret) lors de diverses manifestations à venir. Mais le gros de leur travail consistera à oeuvrer toute une semaine, au début de l'été, aux côtés des équipes de la voirie.

Motivation des tagueurs

Rencontrés à l'occasion de cet article, les tagueurs ont bien voulu nous expliquer leurs motivations. «Il s'agit de se défouler, de s'aérer l'esprit, de se faire monter l'adrénaline. Depuis

L'un est en train de finir ses études au Technicum pour devenir ingénieur civil. Un autre suit les cours de l'Ecole de Culture Générale : «Mon but n'est pas d'apprendre ainsi un métier. Je ne suis pas un mouton. J'y vais uniquement pour me cultiver. Ce que je veux, c'est vivre du rap, et pour en faire du bon il faut pouvoir argumenter». Ils sont d'ailleurs en train de réaliser une musique intitulée «Lignon fait la force» sur laquelle ils espèrent réunir la dizaine de rappers que compte la cité du Lignon.

Excursions nocturnes

Comment se déroulaient leurs expéditions ? «Nous nous organisons des soirées en bus, en vélo, en voiture ou à pied. Cela pouvait durer cinq heures. A la fin, nous avions mal aux pieds. Chacun pouvait alors réaliser entre 50 et 100 tags par soirée. Nous travaillions avec des sprays. Les markers sont pour le bus généralement. Nous nous exerçons sans cesse pour le lettrage, pour rechercher des styles. Le tag est une recherche calligraphique».

Un de ses copains poursuit : «Nous avons l'esprit animal, c'est une question d'instinct. Nous avons de la peine à nous retenir. Si cela avait été légal, cela n'aurait rien eu d'excitant. Par contre, en ce qui concerne les graffitis, cela n'a rien à voir. Nous y sommes favorables».

Interpellée par cette affaire, la commune a décidé de faciliter la mise à disposition de murs aux jeunes souhaitant faire des graffitis. Le choix du sujet est proposé par le jeune, puis accepté ou non par la mairie. La vulgarité, la violence et le sexe sont bannis des thèmes.

«Une protection sur une grande surface, tels certains murs d'écoles, coûte environ 30 francs le m², indépendamment du nettoyage. L'avantage avec une fresque ou un graffiti c'est que cela ne revient pas plus cher à la commune (qui paye juste le matériel) et qu'ensuite les jeunes font leur propre police» observe le responsable des bâtiments. A ce jour, la commune compte près de dix superbes graffitis.

Serge Guertchakoff

Changements dans le personnel communal

UN NOUVEAU CHEF A LA POLICE MUNICIPALE

M. Patrick LUSSE a été engagé par le Conseil administratif pour prendre la responsabilité du service de la police municipale depuis le 1er janvier 1997.

M. LUSSE, né en 1950 a travaillé pendant 13 ans à la Police de Sécurité à Genève, notamment dans les brigades criminelles, préventive, permanence, moeurs et judiciaire.

Il a ensuite oeuvré dans le secteur privé comme responsable d'une entreprise de peinture, papiers-peints, décoration.

Nul doute que ce large éventail d'expériences saura donner à M. LUSSE les compétences nécessaires pour mener le service de police municipale avec doigté et fermeté, qualités indispensables pour mener à bien les mutations que le concept ASM 2000 (projet de restructuration des polices municipales genevoises) va amener.



DES CHANGEMENTS AU SECRETARIAT

Depuis le 1er janvier 1997, deux nouvelles personnes travaillent au secrétariat général de la mairie, Mmes Gabrielle HAGMANN et Géraldine PEMAN.

En fait, il ne s'agit pas à proprement parler de nouvelles employées, puisque tant Mme HAGMANN que Mme PEMAN assuraient le secrétariat des commissions municipales depuis deux ans déjà et que, depuis juin 1996, elles travaillaient, en tant qu'auxiliaires, comme secrétaires des conseillers administratifs.

RETRAITES

M. Charly CHAVANNAZ, gestionnaire du magasin du centre de voirie, engagé le 1er novembre 1974 en qualité d'aide-jardinier, a pris sa retraite au 30 juin 1996.

M. Jean-Pierre GIOVO, concierge du Lignon I, entré dans l'administration verniolane le 1er janvier 1964, a pris sa retraite anticipée dès la rentrée scolaire 1996-1997.

NOUVEAUX VENUS

M. Giovo a été remplacé par M. Yann LEGUEN, engagé dès le 1er septembre 1996 en qualité de concierge titulaire, qui avait déjà eu l'occasion d'occuper ce poste en remplacement de M. Giovo pendant ses absences pour cause de maladie.

M. Patrice ROULIN, horticulteur de formation, a été engagé le 2 septembre 1996 pour travailler à l'entretien des cimetières et aux travaux d'inhumation.

La séance commence par la prestation de serment d'Alexandre Monod, né en 1965, élu en remplacement de Georges Cardinaux (lib) qui a quitté la commune.

Le Conseil administratif indique qu'à fin novembre notre commune comptait 29 215 habitants et 1243 personnes sans emploi à fin octobre.

Coûts connexes

Les élus acceptent par 28 voix contre 6 (AdG) la délibération proposée par Jacques Dupré (soc).

Dorénavant, les coûts induits par un emprunt, un achat immobilier ou l'adoption d'un plan localisé de quartier notamment, figureront dans les documents soumis au Conseil municipal. Il s'agit de savoir globalement les incidences directes ou indirectes de tel ou tel vote au niveau des dépenses.

Par 27 oui et 7 abstentions (2 lib et 5 pdc), les élus votent une délibération relative au délai de paiement de leurs jetons de présence.

Echanges d'appartements

Christophe Dulex (pdc) propose la création d'une bourse d'échanges d'appartements.

Il demande à cette fin de «réunir les principaux régisseurs et propriétaires des immeubles de la commune pour leur exposer le but de la création de cette bourse, et de négocier les frais administratifs de cette bourse avec les régisseurs bénéficiaires».

Les socialistes ayant jugé l'idée bonne mais utopique, elle est rejetée par 20 voix (lib, rad et soc) contre 13 (pdc, AdG et éco) et une abstention (rad).

Internet

Christophe Dulex a plus de succès avec son projet de postulat concernant Internet.

La prise en considération est acceptée par 23 voix (éco, soc, pdc, rad) contre 3 (lib) et 8 abstentions (AdG, 1 lib). Le Conseil administratif est chargé d'étudier le coût d'un site Internet,

son fonctionnement dans des administrations qui en sont dotées (telle la Ville de Genève), l'incidence d'une telle entreprise dans les budgets à venir et la possibilité de créer un site intercommunal (par exemple avec Meyrin ou Lancy).

Parlement des jeunes

La commission de la jeunesse invite les élus à modifier le règlement du Conseil municipal en y ajoutant un point à l'ordre du jour : «Projet de résolution du parlement des jeunes». Cette modalité offrirait à l'un des membres du parlement des jeunes la possibilité de présenter et de défendre une résolution au sein d'une séance plénière.

Le président de cette commission, Jacques-Eric Richard (soc) demande et obtient la clause d'urgence pour cet objet.

Radicaux et libéraux sont opposés à ce que quelqu'un d'autre qu'un conseiller municipal, un conseiller administratif ou un conseiller d'Etat (tous élus par le peuple) puisse s'exprimer pendant les débats du parlement communal.

Se voyant minorisé, François Ambrosio (rad) propose d'accorder ce même droit d'être entendu directement à d'autres groupements villageois.

Son amendement est refusé par 27 voix, 3 abstentions et 3 pour (rad).

Au vote nominal, les membres du parlement des jeunes obtiennent le droit de présenter eux-mêmes leurs projets de résolution et ce par 28 oui, 5 non (rad) et 1 abstention (rad).

Chemin de l'Etang

Finalement, les conseillers municipaux sont appelés à prendre ou non en considération un nouveau projet d'aménagement situé au chemin de l'Etang, face à l'immeuble de la coopérative des cheminots.

Rappelons que lors de la séance du 10 octobre 1995, par 16 voix (éco, soc, AdG) contre 13 (lib, rad, pdc) et 2 abstentions (soc et rad), les élus

avaient préféré préavis négativement un projet d'implantation de centre commercial de la chaîne d'ameublement Pfister.

Cette opposition était alors principalement motivée par le fait que les promoteurs du projet n'avaient pas pu apporter aux conseillers municipaux les garanties suffisantes d'une limitation des nuisances auditives et visuelles dans le périmètre concerné. Suite à ce préavis négatif, le Conseil d'Etat a rencontré le Conseil administratif le 1er mars 1996.

Deux améliorations du projet ont pu être obtenues, à savoir la suppression de l'accès au parking visiteurs depuis le tronçon du chemin de l'Etang, et son regroupement avec l'accès au quai de chargement ainsi que la fermeture complète de ce dernier.

Par ailleurs, l'augmentation du volume de circulation engendrée par ce projet ne serait «que» de 10% pour les véhicules sortant et 30% pour les véhicules entrant sur le tronçon du chemin de l'Etang situé en face des bâtiments de logements.

La société Pfister a également accepté de diminuer le gabarit des bâtiments prévus. Un seul bâtiment serait construit et affecté au commerce. Il disposerait d'un étage en sous-sol, du rez et d'un premier étage.

Satisfaits de cette évolution, les élus ont envoyé pour étude en commission les deux préavis relatifs à ce projet par 28 voix et 6 abstentions (AdG).

S.G.

Prochaines séances du CM

Lundi 10 mars à 20h30

Mardi 22 avril à 20h30

Mardi 20 mai à 20h30

Mardi 17 juin à 20h30

Remise du Mérite verniolan 1995

Alors qu'aucun Mérite verniolan n'avait pas pu être remis en 1995, les autorités communales l'ont décerné en décembre à **Paul Lambert**.

Proposé par l'ex-président du Conseil municipal Gustave Jenny, Paul Lambert est une figure très connue des anciens de Châtelaine, où il est né en juin 1918.

Cinéaste, explorateur, ethnologue et auteur dramatique, Paul Lambert est un ancien élève de Jean Simonet, feu le célèbre maître d'école. Il est l'auteur de cinq pièces. L'une d'entre elles, intitulée «Un Grand Printemps», remporta un vif succès à la Comédie en 1943.

Nombreux sont les Verniolans et les Genevois en général à avoir pu admirer son merveilleux film «Fraternelle Amazonie» ou encore celui sur les pygmées.

S.G.

RAPPEL MERITE MUNICIPAL VERNIOLAN 1996

Les Autorités communales vous informent que les inscriptions sont ouvertes. Voici un extrait du règlement :

«La commune de Vernier attribue le mérite verniolan à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Une commission ad hoc est créée pour désigner la ou les personnes méritantes. Il peut s'agir de personnes individuelles, d'équipes ou de groupes de personnes pouvant recevoir le mérite à titre collectif.

Cette commission se réunit chaque année afin de sélectionner les lauréats qui seront honorés lors d'une cérémonie publique. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres de la commission. Elles sont sans appel.

La commission peut décider de ne pas décerner de mérite au cours d'une année si les candidats ne répondent pas au vœu de la commission.

En principe, le mérite ne peut être obtenu qu'une fois».

La Mairie de Vernier, rue du Village 9, tient à votre disposition des formulaires de candidature ou peut, sur demande, vous les envoyer directement. Le formulaire doit être retourné à la Mairie avant le **28 février 1997**, dernier délai.



M. Paul Lambert

(J. Godard)

Prix de la protection du paysage et prix jeunesse 1997 : «L'environnement en milieu urbanisé»

Cette année à nouveau, la Fondation suisse pour la protection de l'aménagement du paysage (FSPAP) parrainera le prix de la protection du paysage et le prix jeunesse «Henry Ford European Conservation Awards».

Ceux-ci seront alloués conjointement avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

Le concours est ouvert en Suisse sous le titre : «L'environnement en milieu urbanisé».

Le prix de la protection du paysage est doté de 20 000 francs, le prix jeunesse s'élève à 5 000 francs.

Les critères de sélection suivants seront appliqués par les jurys nationaux et européens : Utilité et faisabilité pratique - Engagement - Originalité - Besoins financiers - Possibilité d'application à l'échelle européenne.

Les personnes intéressées à titre privé ou représentant des collectivités publiques ou privées, ainsi que les jeunes de moins de 16 ans, peuvent demander une formule de candidature ainsi que les conditions de participation auprès de la FSPAP, Hirschengraben 11, 3011 Berne, tél. 031 312 20 01.

Le délai de remise des candidatures est le 26 mars 1997.

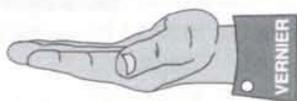
INFORMATION POUR VOTRE DECLARATION D'IMPOTS

Nous attirons votre attention sur un problème relatif à la déclaration d'impôts que chaque contribuable doit remplir à cette époque de l'année.

Nous souhaiterions que les personnes qui travaillent et/ou qui habitent sur le territoire de la commune de Vernier collaborent avec nous afin de permettre la rétrocession exacte de la part d'impôt qui revient à notre commune et que le Département des finances perçoive pour notre compte lors de l'établissement annuel de ce formulaire.

Nous avons constaté à maintes reprises que des contribuables (ou leur fiduciaire), omettaient d'indiquer dans leur déclaration que leur lieu de travail et/ou leur domicile se situait bien sur notre commune (Aïre, Avanchet, Balexert, Châtelaine, Le Lignon et Vernier). De ce fait, le Département des finances a attribué des recettes supplémentaires à d'autres communes au détriment de la nôtre.

C'est pourquoi, nous vous invitons à indiquer très précisément la commune de travail et/ou de domicile dans votre déclaration fiscale 1997 (voir exemple ci-contre).



En procédant de la sorte, vous attribuerez les recettes nécessaires à notre commune pour qu'elle puisse financer les nombreuses charges qui lui incombent (écoles, routes, loisirs, sports, pompiers, etc.).

Le Conseiller administratif délégué

Christophe ISELI

Impôts 1997 - En direct des centres sociaux de votre quartier

La commune de Vernier met à nouveau à votre disposition deux permanences pour le remplissage des déclarations fiscales : une au Centre social du Lignon, 78, av. du Lignon, une au Centre social de Châtelaine, 4, ch. de l'Etang.

Ces permanences s'adressent aux habitants de la Commune de Vernier qui ne peuvent pas remplir seuls leur déclaration et qui ont des revenus trop modestes pour s'adresser à une fiduciaire. Néanmoins, une participation financière vous sera demandée.

Réception dans les quartiers : Lignon - presqu'île d'Aïre Centre social du Lignon tél. 796 63 11
Châtelaine, Libellules, Vernier Centre social de Châtelaine tél. 979 06 06.

Il est indispensable de téléphoner dès réception de votre déclaration, à fin février 1997, pour prendre rendez-vous.

Nous ne prendrons en considération que les personnes dont le revenu annuel n'excède pas :

Fr. 40 000.- personne seule Fr. 50 000.- couple Fr. 60 000.- famille.

L'épargne ne doit pas dépasser globalement : Fr. 25 000 personne seule Fr. 40 000 couple/famille

Nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents à amener, selon votre situation personnelle.

AVS - AI - OCPA : attestation rente AVS-AI de l'année 1996, attestation OCPA (prestations 1996), attestation retraite éventuelle 2e pilier (1996), carnets d'épargne, comptes bancaires (mis à jour au 31.12.96), cotisations assurance maladie 1996, frais médicaux : décomptes assurance maladie, dentiste, lunettes (1996), certificats médicaux pour régime, traitements spéciaux, si emprunt bancaire : décompte intérêts versés en 1996.

Salariés : attestation salaire 1996; attestation chômage, attestation indemnités PCMM 1996; attestation indemnités pertes de gain 1996; attestation allocation logement, allocations familiales 1996; carnets d'épargne, comptes bancaires (mis à jour au 31.12.96); cotisations assurance maladie 1996; frais médicaux : décomptes assurance maladie, dentiste, lunettes (1996); certificats médicaux spéciaux pour régime, traitements spéciaux; assurance vie (contrat); si emprunt bancaire : décompte intérêts versés en 1996; pension pour personne à charge.

EXEMPLE :

M. Patrick MULLER et Mme Christine MULLER habitent à Avanchet.

M. Patrick MULLER travaille à la Migros de Balexert et Mme Christine MULLER occupe un poste à temps partiel aux S.I.G (Lignon).

Sur la déclaration d'impôts ils mentionneront les communes de la manière suivante :

97		République et canton de Genève											
Visa du taxateur ICC		Déclaration pour l'impôt cantonal et communal 1997 (ICC) et pour l'impôt fédéral direct 1997-1998 (IFD)											
IFD		Personnes physiques											
A retourner avant le		D.A.	N.J.	B IFD	B ICC	70	71	72	CH ICC	CH IFD	A	TP	P
Mandataire:													
Situation personnelle		Homme					Femme						
Nom		MULLER					MULLER						
Prénoms		Patrick					Christine						
Etat civil													
Date de naissance													
Profession													
Nationalité													
Confession		Eglise nationale protestante <input type="checkbox"/>					Eglise nationale protestante <input type="checkbox"/>						
(marquer d'une croix si vous désirez payer l'impôt ecclésiastique)		Eglise catholique chrétienne <input type="checkbox"/>					Eglise catholique chrétienne <input type="checkbox"/>						
		Eglise catholique romaine <input type="checkbox"/>					Eglise catholique romaine <input type="checkbox"/>						
Domicile personnel - Séjour		Jours	Rue et numéro			Commune politique	Code	Canton - Pays					
2.10-1 En 96 du		au	365 Oscar-Bider 2 Avanchet			Vernier	43						
2.10-2 En 96 du		au											
2.20-1 En 97 jusqu'au													
2.20-2 Dès le		1997											
Loyer annuel du domicile en 1996:		Fr.											
Charges de famille													
Enfants mineurs													
Nom et prénoms		Né(e) le	Profession	Ecole - Employeur	Gain								
1													
2													
3													
96.40 Total des gains des enfants mineurs (à reporter sur feuille C2, code 96.40)													
Enfants majeurs apprentis ou étudiants													
Nom et prénoms		Déclaration No	Né(e) le	Profession	Ecole - Employeur	Gain							
1													
2													
Autres personnes incapables de subvenir à leurs besoins													
Nom et prénoms		Déclaration No	Année de naissance	Degré de parenté	Domicile, rue, No	Montant de la prestation							
1													
2													

97		Nom et prénom		No de contribuable		feuille		A	
Revenu provenant d'une activité lucrative dépendante et les déductions qui lui sont liées									
Salariés		ICC				IFD			
Revenu brut		1		1		3			
Nom et adresse de l'employeur:		Homme		Femme		H + F			
code		Com	Fr.	Com.	Fr.	Fr.			
11.10-1	Migros Balexert Av Louis-Casati 27	43							
11.10-2	Services Industriels de Genève Ch. Château-Bloch			43					
11.10-3									
11.10-4									
11.10-5									
11.10-6									
11.20	Allocations familiales								
11.30	Tantèmes, jetons de présence, etc.								
11.40	Vacances, ponts, jours fériés, intempéries								
11.50	Pertes de salaires (maladie, accidents, chômage, militaire)								
11.60	Prestations en nature (nourriture et logement)								
11.00	Total								
Total H+F à reporter sur feuille Z1, code 11.00, col. 1 et 3									
Déductions liées à l'activité lucrative dépendante		ICC				IFD			
		1		1		3			
		Homme		Femme		H + F			
code									
31.11	Conisations AVS-AI, chômage								
31.12	Assurance AANP								
31.13	Prévoyance professionnelle (2e pilier)								
91.20	Sous-total déterminant pour la déduction en pourcentage des frais professionnels IFD Total 11.00 moins codes 31.11, 31.12, 31.13								
31.21	Déductions professionnelles Nature								
31.22	Prévoyance individuelle liée (3e pilier A)								
31.23	Frais de déplacements								
31.24	Indemnité de travail en équipe et de repas								
31.25	Sur le gain de l'un des époux								
31.31	Frais de vêtements spéciaux								
31.32	Allocations familiales								
31.00	Total								
Total H+F à reporter sur feuille Z1, code 31.00, col. 1 et 3									

(Activité lucrative indépendante, voir feuille B au verso)

Le réseau de solidarité d'Aïre-Le Lignon

C'est autour d'un thé ou d'un café que le réseau solidarité du Lignon se retrouve mensuellement pour faire le point de ses activités.

Constitué d'une douzaine de personnes prêtes à rendre service dans le quartier ou elles-mêmes demander un service, ce réseau est né d'une réflexion des services sociaux de quartier préoccupés par certaines demandes auxquelles ils ne pouvaient pas répondre.

Par exemple : la garde d'enfant face à un imprévu, le retour d'une personne âgée de l'hôpital, l'intégration de nouvelles personnes dans un quartier, etc.

Maintenant ce réseau appartient totalement aux utilisateurs(trices). Un peu méconnu, il nous tient à coeur de le faire connaître par quelques témoignages de personnes actives. Qu'est-ce qu'il s'y passe ? Quel genre d'échanges peut-on y trouver ?

«Anna apprend à tricoter à mes deux filles. C'est un contact très enrichissant et elles en reviennent enchantées.

Beata aimerait apprendre à faire du pain à mes enfants et je pourrai faire appel à sa fille pour du baby-sitting.

Sandra s'occupe de trois petites filles, les fait goûter avec ses enfants et les emmène à la gym.

Olivier fait des visites au domicile de personnes âgées de retour de l'hôpital qui ont besoin de parler, d'échanger.

A la réunion des parents, il manquait trois parents de langues étrangères. Anna se propose de prendre contact avec eux et leur offre de faire l'intermédiaire avec l'école dans le cas où c'est nécessaire.

J'ai toujours été sociable mais le réseau m'a poussé à avoir plus d'idées pour rendre service et pour élargir mon cercle de connaissances et je peux mieux oser demander ce dont j'ai besoin.

J'aime rendre service, faire partie d'un groupe donne plus de valeur à ce que je fais, plus de poids, et je suis plus attentive à ce qui se passe et à qui aurait besoin d'un contact.

Je n'attends pas forcément un échange du service rendu. Nous étions un groupe d'amies qui nous entraisions beaucoup, nous avons plusieurs enfants qui se connaissent depuis longtemps et maintenant nous sommes dans le réseau.»

Le réseau, c'est aussi la réponse au problème de violence dans un quartier, au désarroi de chaque parent devant ces faits, c'est aussi un partenaire de dialogue possible pour les institutions en place sur le quartier.

C'est ainsi que quelques personnes du réseau sont en contact avec le cycle, la maison de quartier et les écoles.

Vous avez envie d'offrir ou de demander un service ?

Sachez qu'il existe actuellement un réseau de solidarité pour faire survivre un esprit de quartier, se rencontrer, parler, s'entraider, échanger des services.

Par exemple :

- votre enfant est malade et vous devez aller travailler,
- vous ne pouvez pas, occasionnellement, amener votre enfant à l'école,
- vous souhaitez connaître d'autres parents,
- vous aimeriez obtenir une aide pour les devoirs de vos enfants,
- vous devez faire face à l'imprévu,
- vous souffrez de solitude, vous rentrez de l'hôpital,
- vous avez besoin d'un appui pour faire vos courses,
- vous avez besoin, à l'occasion, de traductions en albanais, allemand, espagnol, turc, etc.

ou bien :

vous pouvez tout simplement offrir un peu de votre temps. Alors, ce réseau d'entraide et de partage peut vous intéresser.

Ces dépannages ponctuels sont gratuits et ouverts à toute la population.

En aucun cas, on ne se substitue aux services officiels.

Le réseau est un espace pour faciliter les contacts au niveau individuel ou au niveau plus collectif. Aussi, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

Mme Nadja TABANI, Tél. 797 00 27.

Cimetières de Vernier et d'Aïre

CONCESSIONS ECHUES

L'administration municipale informe les intéressés que les tombes et concessions échues jusqu'à fin 1996 et non renouvelées à ce jour **seront désaffectées** dès le début du mois d'avril.

Les personnes qui désirent encore prolonger l'échéance de ces emplacements ou en récupérer les monuments ou ornements doivent contacter le Service des cimetières de Vernier (tél. 306 06 06) **jusqu'au 31 mars 1997**, dernier délai.

Les tombes suivantes sont touchées par cette désaffectation :

CIMETIERE DE VERNIER

1, 34, 50, 52, 59, 70, 73, 85, 106, 115, 130, 132, 133, 137, 153, 160, 188, 195, 207, 222, 231, 236, 238, 248, 264, 271, 274, 286, 288, 305, 306, 309, 319, 320, 403, 404, 406, 416, 431, 433, 434, 436, 439, 440, 441, 443, 444, 447, 448, 449, 457, 458, 459, 460, 464, 465, 466, 468, 474, 479, 482, 484, 487, 489, 494, 497, 501, 503, 505, 506, 509, 512, 532, 538, 542, 547, 550, 551, 555, 558, 567, 569, 570, 572, 591, 592, 593, 601, 603, 604, 606, 607, 610, 611, 619, 620, 622, 624, 629, 630, 633, 637, 638, 639, 641, 643, 645, 647, 648, 655, 658, 660, 661, 665, 666, 668, 676, 680, 683, 693, 694, 698, 699, 701, 704.

CIMETIERE DE VERNIER, URNES

16, 21, 24, 27, 28, 37, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 52, 55.

CIMETIERE D'AIRE

5, 6, 7, 15, 20, 25, 26, 29, 33, 34, 37, 39, 41, 42, 45, 46, 50, 52, 58, 61, 62, 65, 69, 73, 81, 83/84, 85, 86, 87, 89, 95/96, 97, 98, 99, 100, 103, 105, 107/108, 110, 111, 112, 121, 122, 123, 124, 127, 130, 131/132, 133, 138, 139, 140, 141, 145, 146, 152, 155/156, 157, 163, 171, 174, 175, 176, 179/180, 184, 185, 186, 189, 190, 196, 197, 198, 203/204, 206, 208, 209, 305, 320, 325, 341, 349, 350, 369, 389, 390, 419, 424, 429, 451, 461, 505, 507, 508, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 524, 525, 527, 535, 536, 537, 539, 543, 545, 554, 556, 558, 559, 567, 569, 576, 578, 579, 586, 588, 589, 590, 591, 593, 602, 603, 604, 605, 607, 608, 609, 610, 611, 614, 615, 618, 619, 620, 624, 628, 629, 630, 636, 638, 639, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 649, 653, 654, 655, 658, 662, 663, 664, 665, 666, 668, 670, 673, 675, 676, 677, 678, 679, 1001, 1006, 1008, 1010, 1011, 1012, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1021, 1023, 1024, 1025, 1026, 1033, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1041, 1044, 1045, 1049, 1050, 1051, 1052, 1054, 1057, 1058, 1060, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1072, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1086, 1088, 1093, 1103, 1112, 1122.

La Fanfare municipale de Vernier a besoin de vous !



La Fanfare recherche, auprès de ses sympathisants, des bonnes volontés pour renforcer son équipe technique et d'intendance qui prépare et installe le matériel instrumental lors des manifestations de la société.

Il n'est pas nécessaire d'être musicien pour être membre actif de la fanfare.

Nous vous attendons, vous êtes tous et toutes les bienvenus.

Vous souhaitez nous aider ?

C'est facile, un coup de fil au président
Georges Baechler,
tél. 341 12 73 ou 341 31 78.



L'Association des Habitants de l'Avanchet AHA,

tiendra son
assemblée générale ordinaire
le 14 mars 1997 à 20h30
au Centre de quartier des
Avanchets
(Centre commercial)

Parents,

**Vous souhaitez organiser une fête
d'anniversaire pour votre enfant ?**



Vous pouvez louer pour l'après-midi une salle à la paroisse protestante de Vernier, 3, chemin de Sales.

Pour tout renseignement,
merci de téléphoner au 341 04 42,
le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30.

Emplacements sportifs : stationnements payants

L'augmentation du nombre de véhicules privés et, avec elle, du trafic routier n'a certainement échappé à personne. De même que les places de stationnement payantes sont de plus en plus nombreuses, les entreprises, comme les Services Industriels, louent également des places à leurs employés.

Dès lors, il a été constaté que les parkings gratuits des emplacements sportifs étaient occupés par des véhicules de personnes non concernées par des activités sportives.

Les autorités verniolanes ont estimé qu'elles devaient préserver les places de stationnement pour les utilisateurs des emplacements sportifs qui n'en trouvent plus alors que les parkings avaient été prévus pour eux, comme par exemple à la piscine du Lignon où le parking est davantage occupé depuis l'installation des Services Industriels et la mise en place d'un parking payant au Centre commercial du Lignon.

Le parking du boulodrome de Vernier est un autre exemple d'occupation en quasi-totalité par les employés des usines avoisinantes. Il en est de même pour les tennis d'Aïre.

Ainsi, afin de préserver les places des emplacements sportifs pour les «ayants droit», les autorités ont décidé l'installation de parcomètres collectifs (horodateurs), dont l'utilité a été reconnue par le Conseil municipal qui a voté le crédit nécessaire lors de sa séance du 6 février 1996.

Contrairement à certains bruits, le tarif pour les utilisateurs a été fixé à Fr. 1.- pour les 2 premières heures et Fr. 1.- par heure supplémentaire.

Décision prise également dans un esprit écologique, car il peut sembler que des sportifs aient à coeur de se déplacer sans leur véhicule automobile.

Fanfare municipale de Vernier



Préinscriptions pour la rentrée 1997

Chers parents,

Vous souhaitez que votre enfant apprenne la musique avec des professeurs diplômés du Conservatoire, mais sans devoir vous déplacer jusqu'en ville. Alors n'hésitez pas plus longtemps et inscrivez-le aux cours de solfège et d'instrument de la Fanfare municipale de Vernier.

Les cours ont lieu dans votre commune, à la rue du Village, et ils reprendront au début septembre.

Les instruments enseignés dans notre école sont :

- les cuivres : trompette, trombone, baryton, basse...
- les bois : saxophone, flûte traversière
- les percussions : tambour, batterie...
- le piano.

Après une année de solfège, votre enfant pourra choisir l'instrument qui lui plaira.

Dès la deuxième année, il suivra en parallèle le solfège et son cours d'instrument.

Dès la quatrième année, ou avant selon ses progrès, il pourra jouer avec la Fanfare de Vernier.

Tarifs enfants

Cours de solfège (collectif)	50 mn	Fr. 360.-/an
Cours d'instrument (individuel)	30 mn	Fr. 540.-/an
	50 mn	Fr. 900.-/an
Cours de solfège et instrument		Fr. 600.-/an

Tarifs adultes

Cours d'instrument ou solfège	60 mn	Fr. 50.- la leçon
	45 mn	Fr. 38.- la leçon

Plus une finance d'inscription de Fr. 50.- couvrant également la cotisation de membre actif de la société, pour l'année en cours. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Philippe BERTHOUD, tél. 793 18 53, ou M. Georges BAECHLER, tél. 341 12 73.

Bulletin d'inscription - A renvoyer à la Fanfare municipale de Vernier, case postale 801, 1214 Vernier.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Age de votre enfant : Solfège : année(s) Instrument désiré :



**L'Opéra-Studio
de Genève**
en résidence à Vernier

*Dimanche 9 mars 1997, 17h
Eglise St-Pie X*

Les Sept dernières Paroles du Christ

Joseph Haydn

*Avec les MUSICIENS D'EUROPE
Strasbourg*

*Texte : Jean-Pierre NORTEL
Récitant : Michaël LONSDALE
Direction : Jean-Marie CURTI*



L'Opéra-Studio accueille à Vernier un nouvel orchestre formé de musiciens de nombreux pays d'Europe, réunis à Strasbourg et que notre directeur artistique a été appelé à diriger. C'est également l'occasion d'accueillir un célèbre comédien qui nous fait l'amitié de sa collaboration pour ces 7 Paroles de Haydn données dans la dernière version symphonique du compositeur avec le fameux et trop rarement joué Interlude pour vents.

*Prix des places, Fr. 20.-.
Etudiants, apprentis, AVS, sociétaires, Fr. 15.-.*

Billets en vente au Stand Info Balaxert - Téléphone 796 96 41



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine
Tél. 022/796 94 60 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE • CHARPENTE ESCALIERS • COUVERTURE

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée



Du fair-play dans le sport !

Le football fait partie des sports qui occasionnent beaucoup d'accidents. Chaque année en Suisse, on compte près de 70 000 accidents. La cause de ces accidents tient souvent à un esprit combatif exagéré, mais également à des temps de mise en train et de retour au calme insuffisants.

C'est pourquoi le bpa conseille ceci : les joueuses et joueurs conscients des risques s'entraînent régulièrement et de manière variée; ils diminuent le risque de blessures musculaires en faisant des exercices d'étirement et ils ont une alimentation équilibrée, riche en vitamines.

Avant et après l'entraînement, ils évitent de boire de l'alcool et de fumer.

Enfants et danger

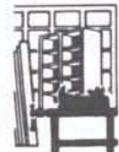
Les enfants, et en particulier les tout petits, ne connaissent pas le danger, ils s'intéressent à tout. C'est pourquoi ils sont particulièrement exposés aux accidents.

Le bpa vous conseille : familiarisez les enfants avec les dangers de la vie quotidienne.

Montrez-leur les comportements sûrs dans la rue, sur la place de jeux, sur le balcon, dans la cuisine, la baignoire, etc.

Vous contribuez ainsi à prévenir les accidents.

Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21



G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier: 2A, ch. du Sorbier
46, r. Virginio-Malnati 1214 Vernier
1217 MEYRIN Tél. 341 08 43

Natel: 077 25 73 10

PENSION RHODANIENNE SA

Accueil personnes âgées

Etablissement médico-social reconnu - Maison rénovée - Jardin
Soins par un personnel qualifié et attentionné

Prix raisonnable

Chemin des Comtoises 8 - 1214 Vernier - ☎(022) 341 14 20

Ecole BER Genève

Classes du **CYCLE** et
10^e degré préprofessionnel
paramédical

ou en
économie

Cours d'été

Français pour étrangers

Secrétariat **médical**

Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

Pour
La Bohème

Vous avez quelque talent en dessin ou en graphisme

Vous aimeriez participer à notre

Concours «Affiches»

N'hésitez pas, demandez le dossier technique au
Service culturel, Mairie de Vernier, tél. 306 06 86



ACCUEIL

**Recevez un musicien ou un soliste de
*La Bohème***

Une autre manière de participer à la préparation de cet opéra
qui réunit de nombreux artistes.

L'Opéra-Studio se réjouit de l'intérêt de la population de Vernier pour
ce magnifique projet : recevez chez vous, pendant quelques jours, ou
plus, selon les possibilités, un chanteur ou un musicien (mai 1997).

Annoncez-vous au Service culturel de Vernier, tél. 306 06 86.

Petites annonces gratuites

A vendre

Cause de départ, urgent, lave-linge Schultess, automatique, capacité 4 kg, ouverture devant, peu utilisé. Fr. 700.-. Tél. 345 90 82.

Robe de mariée en soie sauvage couleur crème, style classique et romantique, T. 38. Fr. 1000.-. Tél. 796 31 76.

Duplo : maison + autres + 3 plaques. Le tout Fr. 75.-. Tél. 341 38 93.

Tapis d'Orient neuf, mesurant 400 x 295 cm, liquidé à 80% de sa valeur. Tél. sans engagement au 341 20 29.

Complétez votre collection de livres Silva, 30 titres à vendre, prix à discuter. Tél. 797 14 27.

Série "Découverte de la Suisse", 21 tomes, neufs, valeur Fr. 450.-, cédé Fr. 200.-. Tél. 797 06 10.

Matelas neuf 140 x 190, Fr. 150.-; sommier avec tête mobile 140 x 190, Fr. 200.-; jolie poussette 2 places impeccable, Fr. 200.-. Tél. 341 41 32.

Piano ancien Schmidt-Floor, très bon état. Fr. 1000.-. Tél. 796 82 82, le soir.

Patins à glace blancs pour fille, T. 37, Fr. 25.-. Tél. 797 54 48.

Suzuki Y 13 noire, 1987, 100 000 km, expertisée 7.96, bon état. Fr. 6000.-. Tél. 796 91 26.

Vélo course Cilo, bon état, taille moyenne, Fr. 140.-. Super Nintendo + 12 jeux, Fr. 350.-. Vélo d'appartement avec compteur, neuf, Fr. 100.-. Tél. 796 60 91.

1 chambre enfant : 2 lits étage (sans matelas), 1 commode, 1 armoire, 1 bureau + divers accessoires. Très bon état. Fr. 850.-. Tél. 341 04 04.

Vélo rose roues diam 22 cm, vélo vert roues diam. 32 cm, les 2 avec roues d'appui; patins à roulettes T. 38 + T. 29/30. Tél. 341 64 23, le soir.

Recherches

Recherche réducteur de WC pour petit enfant, bas prix. Tél. 797 49 33, le soir.

Cherche personne chaleureuse, communicative, souple, parlant français, non fumeuse, pouvant s'engager à long terme dans relation de partage avec adorable garçon scolarisé dès sept. 97 (Avanchet-Jura). 4 matins p/semaine jusqu'à sept. 97, puis 5 matins. Tél. 796 38 48, dès 20h.

Nous avons la chance d'avoir un coureur cycliste professionnel dans notre commune.

Adhérez au Fan's club Bruno Boscardin ! CP 51 - 1219 Le Lignon.

A vendre

Vélo VTT pour enfant (8-10 ans), 12 vitesses, Shimano, avec équipement route, Fr. 130.-. Tél. 753 25 51.

Fax-téléphone Philips, parfait état. Fr. 200.-. Tél. 796 33 62.

Bus camping Hymer-Mobil 1977, 4-5 places, soigné, 75 000 km, Fr. 10 000.- à discuter. Tél. 341 32 43.

L'Egypte d'hier et d'aujourd'hui, ouvrage illustré de 44 planches en couleurs, 256 pages, textes et illustrations W. Tyndali, Librairie Hachette 1910. Cédé Fr. 180.-. Tél. 796 28 67.

Solitaire 0,10 carats monté sur bague or 18 carats. Prix d'achat Fr. 520.-, cédée Fr. 200.-. Tél. 797 30 11, répondeur.

Congélateur 200 litres, Fr. 250.-; Nettoyeur à vapeur "Steamatic", Fr. 100.-. Tél. 796 62 80.

Lot 4 chaises, cannage + bois bruns, pieds inox, Fr. 50.-. Siège auto tissu jeans, 6 mois - 4 ans, dos et face à la route, Fr. 50.-. Tél. 796 43 16.

Appartements

Cherche à louer studio à Châtelaine, calme, prix raisonnable. Tél. 796 74 37 ou 079 200 54 13.

Cherche appartement de 5 pièces, à la rue Carqueron, aux Avanchets. Tél. 796 34 91, le soir dès 19h30.

A Vernier-Village, duplex meublé, indépendant, pour une personne. Courte ou longue durée. Fr. 1000.- charges comprises. Tél. 341 40 25.

A votre service

Femme de ménage sérieuse, avec expérience, cherche travail. Tél. 797 41 43, le soir.

Jeune maman garderait enfants à son domicile, de lundi à vendredi. Tél. 796 59 92, le soir.

Jeune femme portugaise cherche ménage et garde d'enfants chez elle. Lundi à vendredi. Tél. 796 41 84.

Guitariste, diplômé école américaine, donne cours en privé (musique moderne). Tél. 796 63 93.

Pour votre déclaration d'impôts je viens chez vous. Prix raisonnable. Tél. 797 20 30, Marie-Rose Vernier, 1219 Châtelaine.

"Duo Métamorphose". Une musique moderne, musette, country, pour vos soirées (mariages, entreprises, animations diverses). Tél. 796 73 32 (cassettes à disposition).

Avis aux personnes âgées ou intéressées, service rapide de débarras : caves, greniers, fonds d'appartements, 7 jours sur 7. Tél. 797 55 16.

Internet - Web - Internet ! Cours d'utilisation, création de sites, accès gratuits. Tél. 797 16 12, Alex Patti.

Interprète des arts divinatoires, travail sérieux et dans la foi afin de traiter l'amour, la santé, l'argent. Bisous, tél. 797 23 97.

Opéra-Studio



de Genève

offre un

stage de répétiteur

sur **La Bohème**

Opéra de G. PUCCINI, mis en scène à Vernier
avril-mai 1997

à des **PIANISTES expérimentés**

Ils feront partie d'un ATELIER formateur conduit par le chef d'orchestre Jean-Marie CURTI pour accompagner des solistes venant d'Italie, Suisse, France et Canada et les chœurs d'adultes et d'enfants constitués à Genève.

Renseignements et inscriptions : Service culturel de la Mairie de Vernier, tél. 306 06 86

Pour les décors de «**La Bohème**»

nous récupérons **TOUT**

sauf les objets entièrement en plastique.

A déposer dans la cour de la
FERME BOURQUIN
av. Edmond-Vaucher, Vernier
(derrière le restaurant La Terrasse).

Voici quelques idées, mais nous comptons aussi sur votre imagination !

Boîtes en bois de vacherin, pincettes à linge, paniers, jouets, drapeaux, clochettes, brosses, outils de jardin, colifichets, cages à oiseaux, caisses en bois, lanières de cuir, perruques, lanternes, casseroles, poussettes, ciseaux, lampes, parapluies, plumes, fleurs artificielles, boîtes à biscuits, rubans...



Agenda

KERMESSE ET VENTE PAROISSIALE

pour la reconstruction de la chapelle de la persécution de Meyrin

à la paroisse protestante de Vernier
3, ch. de Sales, à côté de la Mairie de Vernier

Samedi 8 mars dès 17h
Dimanche 9 mars dès 11h

Vente d'objets artisanaux Orientaux et Egyptiens
Boîtes à bijoux, papyrus, djellabas, etc.

Tombolas, Cadeaux, Jeux d'enfants

Bric-à-brac

Repas chauds dès 5.- fr.

Plats Orientaux

Sandwiches (Donner Kebab, Felafel)

Grillades, Brochettes

Pâtisseries, Boissons

Organisée par
L'Eglise Copte Orthodoxe de la Vierge Marie à Vernier

VENEZ NOMBREUX!

FÊTONS LE PRINTEMPS ENSEMBLE



Dans le hall de Balexert

Du 25 février au 15 mars : OPAGE, les produits du terroir genevois. Présentation et dégustation des produits des maraîchers, horticulteurs, arboriculteurs, apiculteurs et bien sûr la viticulture du canton, danses paysannes.

Du 18 mars au 5 avril : Lapins de Pâques, avec la collaboration de la maison Zogg, fabrication, dégustation et concours pour les enfants.

Samedi 22 février : Extraits de la Revue du P'tit Music'Hohl.

C.H.C. ESCRIME



Le Club Hygiénique de Châtelaine,
Section escrime, organise

dimanche 9 mars
le Championnat Suisse
d'Épée

cadettes / cadets

au Centre sportif du Lignon
de 9h30 à 17h. Entrée gratuite.

LA MACAV

Du 24 février au 22 mars 1997

RENATO GADA BARENCO
AQUARELLES ET
SCULPTURES SUR METAL

STEPHANE GADA BARENCO
PEINTURES ET BIJOUX

NATHALIE SALLIN
COLLIERS ET PEINTURES

LES MEMBRES DU LACAL

(les Artistes créateurs et amis du
Lignon) exposeront au

«Brico-Meyrin»

du 24 mars au 5 avril

Entrée libre.

Horaire comme les commerçants.

Les peintres de la même
association exposeront
du 9 au 30 avril à la Maison de
quartier d'Aïre-Le Lignon.

Un grand **marché-exposition** artisanal, organisé par A.B.C., aura lieu les **22 et 23 mars** prochain à la salle communale du Petit-Lancy.

Ne manquez pas de venir voir des objets originaux, créés et réalisés par des artistes amateurs de qualité, dont plusieurs participants sont des Lacalois verniolans.

Les artisans créateurs intéressés peuvent encore s'inscrire rapidement auprès de Gérald Courvoisier, 28, rte de Chancy, 1213 Petit-Lancy.



ECHO DE VERNIER, LA TROUPE DE THEATRE DE VOTRE COMMUNE

vous propose du 28 février au 22 mars à 20h15,
les mardis, mercredis, vendredis et samedis au
théâtre des Ranches

«**LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES**» d'Octave Mirbeau.

Lucien Garraud : Autrefois «au bord du gouffre», il est le chimiste recueilli par Lechat, le «bienfaiteur» et l'amant secret de Germaine. Il a toute la confiance de son «maître» qui, à part son fils, est le seul homme qu'il aime.



Germaine Lechat : La fille. Intègre et droite, elle prend la défense des pauvres. Mais elle s'est tue trop longtemps, a étouffé sa révolte et sa haine envers ses parents par sentiment de culpabilité. Pour l'époque, elle commet le crime de vouloir disposer librement de son corps et de revendiquer haut et fort son émancipation intellectuelle, affective et sexuelle.



Isidore Lechat : Financier puissant et propriétaire terrien despotique, il trompe sa femme, délaisse sa fille, gâte son fils. Ce riche bourgeois se proclame pourtant «socialiste» et semble avoir le désir de révolutionner beaucoup de domaines. En fait, il garde surtout une rancune tenace contre ces «princes» qui bastonnaient ses ancêtres.

Mme Lechat : L'épouse. Ancienne femme de la campagne, hantée par l'épargne et toute emplie de prémonitions superstitieuses, elle se sent mal à l'aise dans son rôle de grande bourgeoise.



Grugg et Phinck :

L'Allemand et le Suisse, l'enthousiaste et le sceptique. Cette paire d'éminences grises, d'escrocs de luxe, tournoient

désespérément, tels des satellites, autour d'une fortune qu'ils n'atteindront jamais.

Xavier : Le fils.

Ce coureur de jupons, toujours en dette auprès de créanciers mystérieux et louches, compte sur la fortune de papa qui ne peut rien lui refuser.



Le marquis de Porcellet :

Aristocrate ruiné auquel il ne reste que l'honneur, il s'en tirerait plutôt bien en acceptant un certain marché proposé par Isidore Lechat, s'il n'y avait un rebondissement de dernière minute.

Mais Monsieur le marquis a des relations et des héritages en perspective...

Le vicomte de la Fontenelle :

Le régisseur du domaine. Recruté par Lechat au moment où ses excès ont provoqué sa ruine, il cultive une grande dette de reconnaissance à l'égard de son bienfaiteur. S'il a dû tracer une croix sur sa dignité, il n'en a pas, pour autant, perdu son sens de l'honneur.



Service des sports

TENNIS D'AIRE JUSQU'AU 30 MARS 1997

COURTS EXTERIEURS

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 16h
Mercredi de 9h à 15h
Vendredi, samedi, dimanche de 9h à 22h
1 heure Fr. 8.-, 1 heure (jusqu'à 18 ans) Fr. 5.-.

COURTS COUVERTS DE 9H A 22H

TENNIS, Abonnement pour 1h par semaine

lun-ven, 12h-14h, 17h-22h + week-end Fr. 250.-
périodes creuses Fr. 220.-

BADMINTON, Abonnement pour 1h par semaine

lun-ven, 12h-14h, 17h-22h + week-end Fr. 180.-
périodes creuses Fr. 150.-
1 heure Fr. 9.-, 1 heure (jusqu'à 18 ans) Fr. 7.-

Renseignements : Centre de tennis d'Aire,
17, ch. des Lézards, 1219 Aire, tél. 796 21 98.

Bassins des Ranches et d'Avanchet-Jura

OUVERTURE AU PUBLIC - SAISON 96/97

Bassin des Ranches (16x8 m) jusqu'au 07.05.97

Mercredi

Enfants de 6 à 15 ans	fond à 0,80 m	13h45 - 15h45
Enfants et adultes	fond à 2.00 m	15h45 - 17h45
Adultes	fond à 2.00 m	17h45 - 18h45
Adultes	fond à 1.25 m	18h45 - 19h45

Bassin d'Avanchet-Jura (16x8 m) jusqu'au 11.05.97

Mercredi

Enfants de 6 à 15 ans	fond à 0.80 m	16h15 - 17h15
Enfants et adultes	fond à 1.25 m	17h15 - 18h15
Enfants et adultes	fond à 2.00 m	18h15 - 19h15
Adultes	fond à 2.00 m	19h15 - 20h15

Dimanche

Enfants et adultes	fond à 1.25 m	8h45 - 9h45
Enfants et adultes	fond à 2.00 m	9h45 - 11h45

Fond à 2 m seulement pour les personnes sachant nager.

Prix de l'entrée pour 1 heure Enfants Fr. 0.50
TVA incluse Adultes Fr. 2.--.

Les bassins sont fermés du 27 mars au 6 avril 97.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du Service des sports, tél. 796 62 96 (le matin).

ECOLE DE TENNIS

destinée aux jeunes de 8 à 16 ans

PERIODE DU 5 MARS AU 25 JUIN 1997

Le mercredi

Prix : Fr. 140.- pour 16 leçons

ECOLE DE BADMINTON

destinée aux jeunes de 9 à 18 ans

PERIODE DU 5 MARS AU 25 JUIN 1997,

sauf le 19.03.97

Le mercredi

Prix : Fr. 50.- pour 15 leçons

En collaboration avec l'Association cantonale genevoise de badminton (ACGB).

Renseignements et inscriptions :
Centre de tennis d'Aire,
17, ch. des Lézards, 1219 Aire, tél. 796 21 98.

COURS DE NATATION

bassins d'Avanchet-Jura et des Ranches

Cours pour enfants (à partir de 5 ans révolus)

Cours pour adultes
degrés débutants, moyens, avancés

Période du 7 avril au 26 juin 1997

(10 leçons), places limitées

Inscriptions et paiement (les chèques ne sont pas acceptés)

Pour les élèves qui ont suivi la période septembre-décembre 1996

LUNDI 24 FEVRIER 1997	de 17h30 à 20h30
du mardi 25 février au	
vendredi 28 février 1997	de 8h00 à 11h00

Pour les nouveaux élèves

LUNDI 3 MARS 1997	de 17h30 à 20h30
du mardi 4 mars au	
vendredi 7mars 1997	de 8h00 à 11h00

Prix : Fr. 70.- enfants / 10 leçons de 40 minutes
Fr. 100.- adultes / 10 leçons de 40 minutes

Lieu : Service des sports,
30, rte du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon

Renseignements : tél. 796 62 96, le matin.

Service des sports

Bassin couvert du Lignon

Les travaux ont bien avancé...



Centre de loisirs des Avanchets

Cours de poterie

Une fois par semaine, 2h de détente où l'on déconnecte du quotidien pour créer quelque chose de ses mains. Cela vous tente ?

Tous les soirs, une petite équipe (ados, adultes) se retrouve de 19h30 à 21h30 pour travailler la terre avec une professionnelle.

Renseignements auprès de Christine Schoeb, tél. 796 24 80.

Au P'tit Music'Hohl
depuis le début février

ON EST D'LA REVUE 8 "N.T.V. nique-ta-vache !"

Imaginée par
Bob Barbey et Thierry Meury

Repas à 19h30, spectacle à 21h30.

Le P'tit Music'Hohl
Av. Louis-Casaï 54 - Tél. 798 8 798

Pierre Besson

L'accident,

la vie après ta mort, mon fils

Lorsqu'on lit dans le journal que la route a encore tué, et que c'est un jeune, on tourne la page en se disant que c'est triste. Mais imagine-t-on les répercussions en profondeur d'un tel drame sur le couple, la fratrie, l'entourage parental et privé.

Le sujet de ce livre retrace les longues années d'une grande souffrance morale. Ni acte d'accusation ni plaisir d'apitoiement sur soi-même, ni justification, ce récit de vie se veut témoignage, tentative de partager la souffrance avec ceux que des circonstances rapprochent d'une telle épreuve et qui ont vu la douleur endeuiller leur bonheur jusqu'au point de le détruire.

L'auteur retrace les années qui se sont écoulées depuis la mort de son fils. Années de douleur, de lutte pour survivre, de révolte face à l'aide qu'il n'a pas trouvée.

Il lui a fallu beaucoup de temps, de courage et de volonté pour refaire surface, affronter la réalité et retrouver un certain équilibre.

Un récit sincère et poignant.

Cet ouvrage, paru aux Editions de l'Esquirol, peut être commandé directement auprès de l'auteur

Pierre Besson
Rue du Bachet 10
1212 Grand-Lancy
Tél. 794 45 33

au prix de Fr. 28.-. Il est également disponible en librairie.

Le Bois-des-Frères revitalisé

Les bûcherons sont à l'ouvrage sur les talus au-dessus du Nant-de-la-Noire, au chemin des Moulins, non pas pour un abattage systématique, mais pour un assainissement dont le dernier remonte à cinquante ans, comme l'a expliqué M. Michel ROSSETTI, conseiller administratif de la Ville de Genève, accompagné de MM. Roger BEER, directeur du SEVE, et Philippe POGET, ingénieur forestier, lors d'une conférence de presse sur place, le mardi 28 janvier dernier.

Bien que situé sur le territoire de la commune de Vernier, le Bois-des-Frères, d'une surface de 19,2 ha (l'équivalent de 19 terrains de football), est propriété de la Ville de Genève et sa gestion est de la compétence du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

Ce massif est composé dans sa presque totalité d'une chênaie à gouet, association végétale typiquement genevoise. La forêt est principalement composée de chênes dans l'étage dominant, accompagnés de charmes, cerisiers, tilleuls et quelques hêtres. On rencontre également du noisetier, de l'érable champêtre, de l'aubépine et du chèvrefeuille à balais.

Le 27 juillet 1994, le Conseil d'Etat (compétent selon la législation fédérale forestière d'édicter les prescriptions de gestion des forêts) a approuvé le plan d'aménagement du Bois-des-Frères, élaboré sous la direction du SEVE, qui prévoit trois objectifs : 1) conserver un îlot de nature proche de l'agglomération, 2) protéger les parties pentues contre les glissements, 3) les besoins (lieu de loisirs, récréation, protection de la nature, production de bois).

Le plan de gestion fixe un programme de travaux étalés sur 10 ans, avec des interventions tous les 2 ans.

Les premières interventions (qui ont débuté) concernent les pentes au-dessus du Nant-de-la-Noire et le taillis dans la partie est du bois.

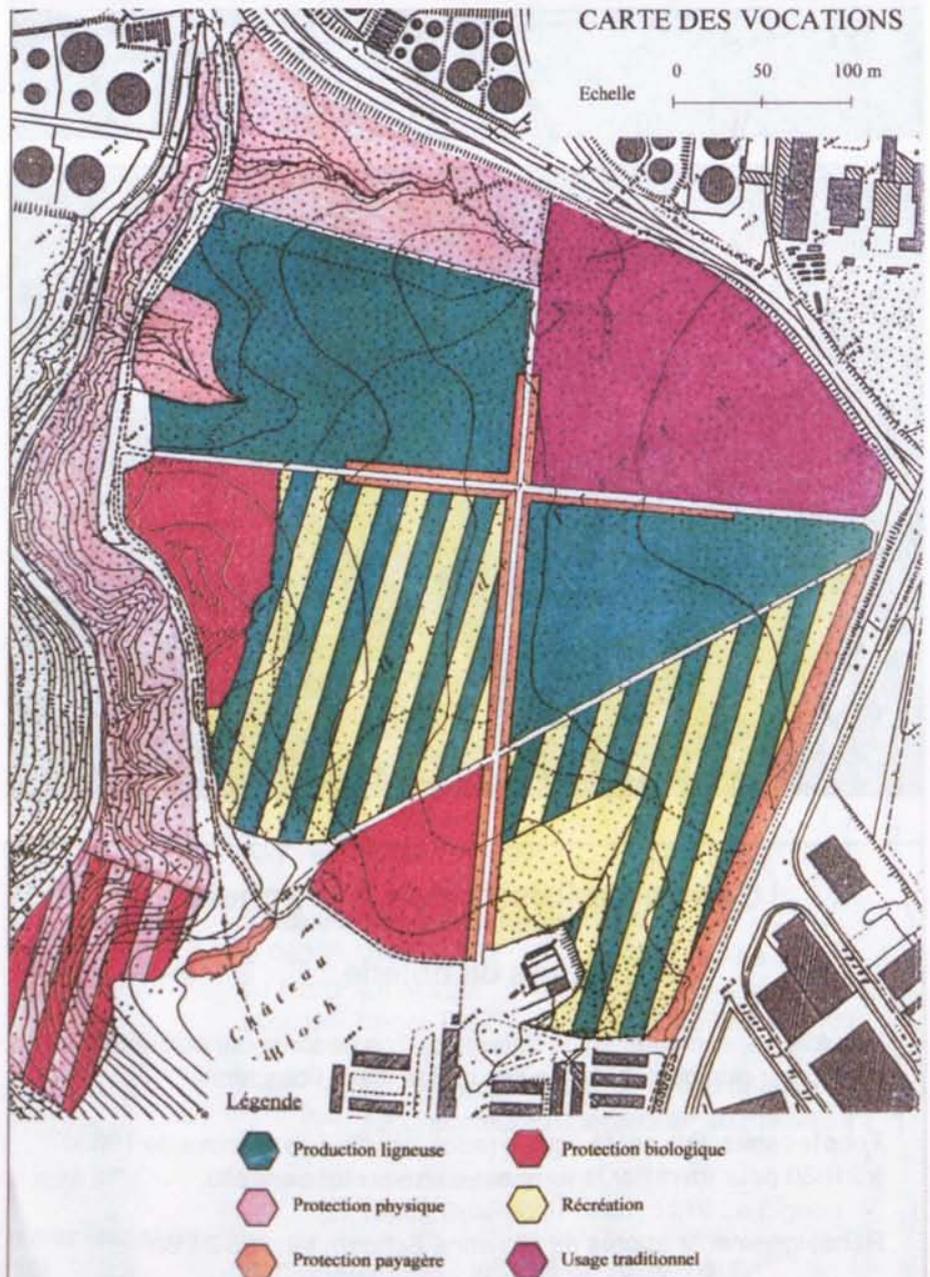
L'objectif prioritaire au-dessus du Nant-de-la-Noire est la protection de la route contre les glissements de terrain par des interventions destinées à alléger la pente, par l'abattage des gros arbres situés notamment sur des décrochements, en essayant de favoriser les meilleurs arbres restants. Chantier rendu difficile par la forte pente et le fait que la route doit être accessible en permanence pour des raisons de sécurité (incendie, pollution, etc.).

Le taillis consiste en une coupe rase d'une certaine surface qui vise à permettre une régénération végétative par des rejets de souche.

Pour ces travaux, la Ville de Genève a conclu un contrat avec une entreprise privée, «Environnement 2000», qui se payera en récupérant une partie du bois coupé (env. 150 stères).

Le Bois-des-Frères est proche de la Ville, mais également des cités du Lignon et des Avanchets, et sa fréquentation par la population est importante. Le SEVE désire donc entretenir et gérer ce patrimoine en conciliant aussi bien la protection de la nature que les besoins récréatifs de la population et la capacité de protection ligneuse. C'est cette volonté qui a débouché sur ce concept d'aménagement qui attribue des vocations aux diverses surfaces du bois.

R.B.



Heureux anniversaires

Depuis plusieurs années, les autorités municipales s'efforcent, dans la mesure du possible, de marquer les événements importants de la vie de leurs habitants, notamment ceux qui fêtent 50 ou 60 ans de mariage.

C'est ainsi que le 2 décembre 1996, quatorze couples se sont retrouvés à la Maison Chauvet-Lullin, à Vernier, pour une manifestation organisée par le Service culturel de Vernier, afin de commémorer leur passage devant l'officier de l'état civil dans les années 1945 et 1946 et, pour l'un des couples, en 1936.

M. Marc-Henri Brelaz, Maire, après avoir excusé ses collègues,

Mme G. Falquet et M. Ch. Iseli, retenus par d'autres obligations, et Mme M. Martenet, présidente du Conseil municipal, malade, souhaite la bienvenue aux participants et leur renouvella ses plus vives félicitations pour cet heureux anniversaire qui mérite d'être relevé et fêté.

Aux vœux les meilleurs pour que des années encore ils puissent, la main dans la main, vivre des jours heureux et paisibles, M. le Maire ajouta le souhait que les autorités verniolanes les retrouvent tous dans dix ans.

M. le Maire rappela également que deux couples se sont unis à Vernier et

que la majorité des jubilaires sont domiciliés dans le quartier de Châtelaine.

Certains couples, oubliés l'an dernier, ont donc été invités à la manifestation de cette année.

Aux félicitations et vœux oraux était joint, au nom des autorités, un message fleuri.

Une collation a réuni ensuite les invités, au cours de laquelle ils ont pu échanger quelques souvenirs.

Signalons que M. et Mme Maurice et Hélène Châtelain ont dû s'excuser à cette manifestation pour des raisons de santé.

Ont été fêtés :

NOCES D'OR (50 ANS)

M. et Mme ALBERGANTI	ch. de l'Alouette 5
M. et Mme AUBERT	ch. Philibert-de-Sauvage 11
M. et Mme BALLINARI	ch. du Petit-Bois 17
M. et Mme BONNY	av. de Crozet 6
M. et Mme BUGNON	av. de Crozet 48
M. et Mme CAVALERI	rue François-Durafour 8
M. et Mme COMTE	av. de Crozet 46
M. et Mme HULLIGER	ch. des Marais 9
M. et Mme KUHN-NIARQUIN	rte de Meyrin 97
M. et Mme LAUBER	av. du Lignon 50
M. et Mme MERMILLOD	ch. Crotte-au-Loup 4
M. et Mme MERMOUD	ch. du Renard 3a
M. et Mme TAPIS	ch. De-Maisonneuve 3
M. et Mme CHATELAIN	ch. du Progrès 12



(Photos J. Godard)



NOCES DE DIAMANT (60 ANS)

M. et Mme ULRICH ch. De-Maisonneuve 12d

Nous rappelons que les autorités désirant honorer les couples célébrant leurs noces d'or ou de diamant, ne connaissent que ceux qui ont contracté leur mariage civil à la Mairie de Vernier, même s'ils sont domiciliés dans la commune depuis de nombreuses années.

Nous vous invitons donc à signaler à la Mairie de Vernier, Service culturel, les couples fêtant leurs 50 ou 60 ans, ou plus, de mariage, afin qu'ils puissent être invités, le moment voulu, à la future petite manifestation organisée en leur honneur.

Apprendre

Nous sommes le 26 juillet 1996, notre groupe, composé de neuf jeunes et trois accompagnateurs, s'envole le coeur rempli de joie pour le Yémen avec deux objectifs.

Tout d'abord, financer (à 50% par JATUR, à 50% par les villageois) une pompe à eau. Cette dernière permettrait de fournir de l'eau à trois villages (4000 hab.), situés dans la région de Khawlan (70 km au N-O de Sanaa).

Le puits, d'une profondeur de 150 mètres, répond aux besoins vitaux dans le domaine de la santé et de la production agricole (blé, fruits, légumes). La pompe irriguera un périmètre de 160 000 km².

Grâce au soutien de diverses personnes, ainsi que celui de quelques communes, notre projet voyait le jour.

Par la suite, notre second objectif, qui a dominé la plus grande partie de notre voyage, consistait à connaître et comprendre la culture du pays.

Cela, chacun de nous l'a vécu différemment en son for intérieur. Mais, avant tout, pour lever le voile sur cette «Arabie heureuse», il faut se placer du point de vue de ses coutumes, sa culture, et non des nôtres, sinon on ne pourra que reculer.



Enfants dans la vieille ville de Sanaa



La pompe à eau située dans la région de Khawlan.

Toutefois, il est difficile d'effacer tous ces préjugés que les médias, les livres portent à notre esprit. Néanmoins il ne faut pas généraliser car, souvent, un miroir ne reflète que l'image que l'on veut bien y laisser transparaître.

Oui, des injustices, des inégalités sont là, mais dites-moi, existe-t-il un endroit où elles ont disparu ?

Le Yémen vous dépayse, il fait naître en vous des sentiments, des émotions, des valeurs qui, tout au long de votre vie, vous accompagnent.

Nous avons ri, pleuré, partagé, conservé, découvert, mais par-dessus tout nous avons appris. Appris que la différence est belle, qu'elle enrichit, et qu'à défaut de séparer elle devrait réunir.

A tous ceux qui se demandent encore pourquoi nous sommes partis, je leur dis : relisez ce texte, car vous ne nous avez pas compris !

«Accepter la différence, c'est faire un petit pas, mais la grandeur de nos pas dépend du bon vouloir de chacun».

Maria GARCIA

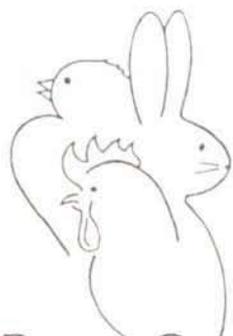
Créer une entreprise dans sa commune : un défi passionnant

GENILEM sélectionne, forme, assiste et accompagne des créateurs d'entreprises de la région lémanique dans la concrétisation de leurs idées. Elle donne aux personnes possédant un projet commercial ou industriel innovant, une méthodologie et un inventaire des facteurs de réussite des entreprises.

Concrètement, GENILEM organise des séminaires et des ateliers de formation dans la région, visite les créateurs, informe périodiquement les intéressés sur les difficultés et les possibilités de création d'entreprises et entretient des contacts réguliers avec les autorités communales. Actuellement, sur près de 200 projets soumis à GENILEM en un an, 65 sont étudiés de près. Dix entreprises ont été lancées et sont régulièrement suivies.

GENILEM (pour Génération Innovation Lémanique) est une association sans but lucratif, fondée en juin 1995, dont les membres sont des organismes institutionnels et privés des cantons de Genève et de Vaud. Elle est soutenue par des parrains, communes, entreprises et institutions, ainsi que par un large réseau de spécialistes.

Pour tous renseignements, s'adresser à : GENILEM - Case postale 5407 - 1211 Genève 11 - Tél. 329 66 59.



**BASSE-COUR
DE VERNIER**
ET ENVIRONS

Après trois années d'un dur travail tant pratique que théorique, des kilomètres de trajet aller-retour de Genève à la Suisse allemande et de nombreux sacrifices, soyons-en sûrs, deux de nos membres, Pierre-Alain FALQUET et Pierre-Antoine BUCHETTI viennent de décrocher leur diplôme de JUGE AVICOLE SRGV et sont prêts à entrer en action et à se déplacer d'une exposition à l'autre pour juger les volatiles proposés à l'admiration des foules !

Dans cette volée qui vient de sortir, ils sont cinq Romands, ce qui constitue, paraît-il, un cas unique. C'est tant mieux et voilà qui nous réjouit.

Même s'ils ne sont pas membres de notre Société, nous sommes très heureux de présenter leurs trois camarades qui ont tout aussi bien oeuvré :

Pierre MERMILLOD - que nous connaissons tous - qui a réussi avec brio ses examens. Pierre est, nous dit-on, spécialiste de la Bleue de Hollande. Pour les non-initiés, c'est une race de poules...

Marianne et Pierre OBERSON, un couple de Collombey qui «cultive les races difficiles» et qui aura peut-être le plaisir de juger en famille !

A tous, nos félicitations et au plaisir de les rencontrer ici ou là, au hasard des expositions, ou au Chant du Coq, à la Vogue de Vernier.

Le Comité de la BCVe



P.-A. Falquet et P.-A. Buchetti



L'Avenir accordéoniste de Châtelaine

présente :

L'accordéon,

**comme vous ne l'avez (peut-être)
jamais entendu !**

Un concert gratuit
offert par les solistes et les orchestres de l'Avenir.

Samedi 22 février 1997, 20h

Maison Chauvet-Lullin,
57, rue du Village, Vernier



Association des intérêts de Châtelaïne et environs
Case postale 207 - 1219 Châtelaïne

19 mars 1997, 20h30 Invitation à l'assemblée générale de l'AICE

Tous les membres de l'Association des intérêts de Châtelaïne et environs sont convoqués par la présente à l'Assemblée générale statutaire qui se déroulera le 19 mars 1997 à 20h30 au Centre de quartier de Châtelaïne, 84, av. de Châtelaïne.

Ordre du jour

1. Election des scrutateurs
2. Lecture et acceptation du PV 96
3. Rapports : du président, de la trésorière, des vérificateurs
4. Acceptation des rapports et décharge au comité
5. Elections : du président, des membres du comité, des vérificateurs
6. Fixation du montant de la cotisation
7. Divers

Le comité de l'AICE vous informe qu'il tiendra ses séances mensuelles aux dates suivantes en 1997 : 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre.

Si nos activités vous intéressent, devenez membres du comité en venant le soir de l'Assemblée générale pour présenter votre candidature.

Cet appel s'adresse à tous les habitants de la commune qui résident sur Châtelaïne.

Les aînés de l'AICE fêtent les rois

Le samedi 11 janvier a eu lieu, pour la première fois, la fête des rois à laquelle nos invités, les aînés de Châtelaïne et environs, étaient conviés. Accueillis par 3 petits rois, nos invités ont passé une après-midi fort appréciée.

Nos aînés ont pu, au fil des heures, apprécier l'orchestre Pasadena, les professeurs des Accordéonistes de Châtelaïne, la gymnastique avec l'Ecole de gym infantine de notre quartier, le tout entrecoupé du goûter servi par le comité de l'AICE renforcé par la sympathique équipe de la ludothèque de Châtelaïne.

Après les petits fours vint la traditionnelle galette des rois, un roi et une reine par table furent tirés. Les heureux élus ont reçu un présent remis par nos petits rois.

Un tirage au sort a également permis à 5 aînés de gagner un compact disc des Accordéonistes de Châtelaïne.

Avant son départ, chaque invité a reçu une petite galette des rois afin que cette fête puisse se continuer plus tard durant le week-end.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes et sociétés suivantes qui nous ont, grâce à leur don ou leur présence, rendu cette journée possible :

La Placette, Coop Genève, Migros Genève, Polior J. Diaz, Ferblanterie sanitaire Giulio Leone, Taverne du Valais - M. et Mme Magni, Restaurant le Sporting - M. A. Carballido, Garage Jean Jenny, Garage de l'Ecu - M. J.-P. Girard, Pharmacie de Châtelaïne - M. et Mme Stucker, M. le Curé Alex Niering de la paroisse St-Pie X, l'orchestre Pasadena, les Accordéonistes de Châtelaïne, la gym infantine de Châtelaïne, la ludothèque de Châtelaïne et bien sûr les aînés.

Le comité de l'AICE donne rendez-vous à ses aînés soit pour Noël 1997, soit pour les rois 1998, en fonction de la disponibilité de la salle que la Mairie voudra bien nous accorder. A bientôt.

Association des intérêts de Vernier-Village
Case postale 434 - 1214 Vernier

Nos amis Martine et Philippe JOLISSAINT ont réussi l'exploit de photographier toutes les fenêtres de l'Avent et cela n'a pas été facile! Mais nous tenons à ce que toutes soient représentées ici et nous remercions ceux et celles qui, une fois de plus, ont accepté de renouer avec un nouveau style de décoration qui «fait des petits», car on nous signale que d'autres villages se sont lancés dans cette «expérience» après être venus admirer le résultat de votre imagination. Encore bravo à tous et avec les félicitations du

Comité de l'AIVV



FESTIVAL JEUNESSE

*Écoute
l'Esprit Indien*

Du 1er au

22 MARS 1997



PROGRAMME

SAMEDI 1er DIMANCHE 2	11h-19h 11h-17h	2e WEEK-END de la BD avec le BD Club de Genève Bourse BD-dédicaces-expo Derib	Salle des fêtes du Lignon, Le Lignon
MERCREDI 5	15h00	«Pantalone et les Nouveaux Mondes» Commedia dell'artesque Direction : Cyril KAISER	Ecole de Vernier-Place, Vernier
VENDREDI 7	17h00	Contes «Le souriceau et le bol de cacao» par Lorette ANDERSEN	Bibliothèque d'Avanchet
SAMEDI 8	15h00	LUNE DE PLUMES , légendes nord-amérindiennes par Etienne Privat et Philippe Campiche- Labiscou Compagnie	Maison Chauvet-Lullin, Vernier
MERCREDI 12	15h00 17h00	La Clown BOMBOLINE	Ecole de Châtelaine
VENDREDI 14	17h00	Contes «Légendes rouges d'Amérique du Nord» par Josiane REYMOND et Elise ROMPRE	Bibliothèque de Châtelaine
SAMEDI 15	14h30 16h30	LA PRINCESSE DES DRAGONS par les Marionnettes les Croquettes	Maison Chauvet-Lullin, Vernier
MERCREDI 19	15h00	L'APPRENTIE SORCIERE par la Rose des Vents, spectacle de marionnettes	Ecole de Vernier-Place, Vernier
JEUDI 20	17h00	Contes «Légendes rouges d'Amérique du Nord» par Josiane REYMOND et Elise ROMPRE	Bibliothèque de Vernier
DU 1er AU 22	14h-18h	EXPOSITION "INDIENS d'hier et d'aujourd'hui" de Marc BELUET Planches et originaux de DERIB	Salle des fêtes du Lignon, Le Lignon